

Conditions générales (CG) de la société Elijon SA

valables dès le 1er janvier 2020

1. Domaine d'application

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre Elijon SA (ci-après fournisseur) et ses clients. En concluant un contrat (p.ex. en passant une commande), le client accepte expressément que les conditions générales du fournisseur en fassent partie intégrante.

2. Offre et signature du contrat

Les offres du fournisseur constituent des propositions libres et sans engagement en vue de la passation de commandes par le client. Elles sont valables sous réserve de la disponibilité des produits et peuvent être modifiées sans préavis.

Toute commande du client constitue une offre de contrat ferme. La formation d'un contrat est impérativement subordonnée à une confirmation de commande établie par écrit par le fournisseur ou à une remise / livraison de la marchandise.

Une commande du client est acceptée aux conditions en vigueur à la date de signature du contrat. Le silence du fournisseur ne vaut pas comme acceptation ou approbation de la commande du client.

Les informations fournies par le fournisseur avant la commande du client dans le cadre d'une offre ou du traitement de la commande sont uniquement contractuelles en tant qu'accords spécifiques à la nature des livraisons ou prestations du fournisseur à condition que ce dernier les ait expressément confirmées par écrit dans la confirmation de commande ou qu'il ait expressément confirmé leur caractère contractuel par écrit à une date ultérieure. Les listes de prix, prospectus, manuels et documents similaires ne constituent pas de telles confirmations. Les informations fournies à titre indicatif ont pour seul objectif de donner une idée approximative au client et ne peuvent jamais être considérées comme des propriétés garanties.

3. Méthodes de commande

Les commandes peuvent être passées par voie électronique à partir des boutiques en ligne et catalogues électroniques du fournisseur, e-mail, courrier ou téléphone ou directement auprès des représentants commerciaux du fournisseur ou des collaborateurs du fournisseur dans les filiales de ce dernier. Toute commande est subordonnée à une inscription préalable et gratuite en qualité de client.

4. Conditions de livraison

Sauf convention contraire, la livraison sera effectuée à l'adresse de livraison et à l'attention de l'interlocuteur renseignées dans le cadre de l'inscription en qualité de client ou pendant la passation de la commande.

Les frais de livraison sont à la charge du client, y compris tous les frais éventuellement occasionnés tels qu'impôts,

taxes, redevances et droits de douane. Dans la mesure où de tels frais faisant partie intégrante des frais de livraison doivent être avancés par le fournisseur, ils apparaîtront expressément sur la facture.

Les dates de livraison sont uniquement fermes à condition que le fournisseur ait confirmé par écrit qu'il s'agit bien de dates de livraison fermes. Toutes les autres dates de livraison sont uniquement fournies à titre indicatif et ne reflètent que la période approximative prévue pour l'exécution de la prestation. En cas de livraison à une date ultérieure, le client ne pourra faire valoir aucune prétention.

Si le fournisseur se trouve dans l'incapacité, pour des raisons qui échappent à sa responsabilité, d'exécuter la prestation ou la livraison, les délais de livraison et d'exécution de la prestation seront prolongés de la durée de l'incapacité et d'une durée de préparation raisonnable après la fin de l'incapacité. Le fournisseur signalera toute incapacité au client. Par incapacité, on entend en particulier les retards de livraison dont la responsabilité incombe au fabricant, aux sous-traitants ou à d'autres tiers. D'autres exemples de telles raisons sont les cas de force majeure tels que les catastrophes naturelles, les mobilisations, les guerres et situations de guerre, les émeutes, les révoltes, les épidémies, les accidents et les maladies, les graves perturbations de l'exploitation, les conflits du travail, les grèves, les lock-outs, le renchérissement des matières premières ou des moyens de transport, les perturbations routières ainsi que les mesures administratives telles que les restrictions et interdictions à l'exportation, à l'importation et aux marchandises en transit.

5. Obligation d'acceptation d'une livraison

Le client s'engage à accepter les produits livrés par le fournisseur conformément aux termes du contrat. Si le client refuse la livraison, le fournisseur est en droit, à son entière discrétion, d'exiger l'exécution du contrat ou de résilier le contrat. Le fournisseur est, dans tous les cas, autorisé à comptabiliser une indemnité pour les frais exposés à hauteur de 10 % du prix facturé. Le fournisseur se réserve le droit d'exercer d'autres recours en dommages-intérêts.

6. Prix

Tous les éléments du prix final seront détaillés sur la facture (prix de vente H.T., TVA, frais de livraison, etc.). Dans la mesure où des documents autres que la facture (catalogues, etc.) ne mentionnent pas expressément d'autres éléments en plus du prix d'achat, le client doit être conscient du fait que d'autres éléments du prix, tels que la taxe sur la valeur ajoutée, peuvent s'y ajouter.

7. Paiement

Les montants facturés sont payables dans le délai de paiement fixé. En cas de retard, un intérêt moratoire au taux du marché sera facturé.

8. Compensation

Le droit de compensation est exclu.

La recevabilité d'éventuelles créances en contrepartie du client à l'encontre du fournisseur ne libère pas le client de son obligation de paiement.

9. Retard de paiement du client

Si le client ne respecte pas une échéance de paiement, le fournisseur est en droit, sans mise en demeure préalable, soit d'exiger immédiatement une exécution du contrat et, le cas échéant, de demander des dommages-intérêts supplémentaires, soit de résilier le contrat, procéder à sa réhabilitation et de demander des dommages-intérêts.

À partir de la date d'échéance, le client devra payer des intérêts moratoires à hauteur de 5 % tant que le contrat subsiste. Pour chaque mise en demeure, des frais de dossier de CHF 20,00 seront facturés au client.

10. Modification / annulation d'une commande

Si le client souhaite modifier ou annuler une commande, il devra en informer le fournisseur dans les plus brefs délais. Ce dernier informera le client dans un délai de deux semaines s'il est ou non possible de procéder à la modification / annulation et de quelle manière celle-ci se répercutera, le cas échéant, sur l'exécution des prestations, les prix et la date de livraison. Une offre ainsi modifiée par le fournisseur aura une durée de validité de deux semaines.

Toute modification / annulation de commandes comprenant des produits déjà expédiés ou remis au client est exclue.

11. Retour de produits déjà expédiés ou remis au client

Toute reprise de produits exempts de vices est systématiquement exclue, exception faite des produits retournés au fournisseur dans un délai de 10 jours à compter de la date de livraison dans un état neuf, dans leur emballage d'origine intact et sans qu'ils n'aient été montés.

La reprise de produits, qui ont été commandés, fabriqués, transformés ou montés individuellement pour le client.

Pour les produits valablement retournés dans un délai de 10 jours à compter de la date de livraison, une indemnité pour les frais exposés à hauteur de 10 % du prix facturé sera déduite.

12. Transfert de la jouissance et du risque

Lorsqu'il a été convenu d'une livraison de la marchandise au client, la jouissance et le risque de la marchandise commandée sont transférés au client au moment de la remise de la marchandise au transporteur. Lorsque le client ou un tiers dûment mandaté par le client enlève la marchandise chez le fournisseur, la jouissance et le risque de la marchandise commandée sont transférés au client au moment de la remise de la marchandise.

13. Réserve de propriété

Le fournisseur reste propriétaire des produits livrés ou remis au client jusqu'à la date de réception de l'intégralité des paiements contractuels dus par le client.

14. Contrôle des prestations du fournisseur / réclamation

Il incombe au client de contrôler, dans les plus brefs délais, l'exhaustivité et la conformité de la marchandise livrée, bordereaux de livraison à l'appui, et de s'assurer de l'absence de vices. En présence de divergences ou vices apparents, le client devra, dans les plus brefs délais, déposer une réclamation par écrit en précisant sa référence client et la référence de la commande. Dans ce contexte, toute marchandise livrée non conforme sera également considérée comme un vice. En l'absence de réclamation dans un délai de 7 jours à compter de la réception par le client, les produits valent comme exempts de vices dans toutes leurs fonctions et la prestation acceptée.

15. Garantie légale en cas de réclamation en temps voulu

Sauf stipulations expresses particulières, l'existence, la durée et le contenu de la garantie applicable aux produits techniques dépendent exclusivement des prescriptions du fabricant. Toute autre prétention en garantie, notamment pour des dommages consécutifs à un vice, est exclue. Sont toujours exclus de la garantie les dommages résultant de l'usure naturelle, d'une utilisation inappropriée ou d'un entretien mauvais ou insuffisant.

Pour les vices ayant fait l'objet d'une réclamation en temps voulu sur les produits entièrement fabriqués par le fournisseur, le fournisseur assume la garantie légale, à son entière discrétion, en réparant ou en remplaçant le produit à titre gracieux.

Pour les vices ayant fait l'objet d'une réclamation en temps voulu en ce qui concerne les prestations exécutées par le fournisseur, le fournisseur assume la garantie légale en éliminant les vices constatés à titre gracieux.

Au-delà des obligations de garantie fixées dans les présentes CG, le fournisseur se conforme aux droits de garantie légaux applicables.

16. Responsabilité

Le fournisseur répond uniquement des dommages occasionnés au client intentionnellement ou par négligence grave. Dans la mesure où la loi le permet, toute autre responsabilité est exclue; cela vaut en particulier pour les dommages exclusivement patrimoniaux, les dommages indirects et les dommages consécutifs, tels qu'un manque à gagner.

Selon l'état actuel de la technique, une transmission irréprochable des données via Internet ne peut pas être garantie et ne peut pas non plus être garantie en permanence. Par conséquent, le fournisseur décline toute responsabilité pour la disponibilité permanente et sans interruptions du système de commerce en ligne ainsi que pour les erreurs techniques ou électroniques ayant trait aux boutiques en ligne du fournisseur ou à la communication par voie électronique associée, en particulier pour les retards pendant le traitement ou

l'acceptation des commandes dans la mesure où la responsabilité de ces erreurs n'incombe pas au fournisseur.

17. Protection des données

La politique de confidentialité du fournisseur fait partie intégrante des présentes CG et a force obligatoire. Elle est jointe en annexe. Dans la mesure où le client accepte les présentes CG, il autorise simultanément l'utilisation de ses données conformément à la politique de confidentialité du fournisseur.

18. Droit de propriété intellectuelle

Le site web www.elijon.ch ainsi que les catalogues et autres documents écrits employés par le fournisseur dans le cadre de son activité commerciale sont protégés par le droit de propriété intellectuelle.

Au-delà d'un usage privé, toute utilisation de ces documents et du site web ainsi que des informations qu'ils contiennent est interdite à des fins autres que la consultation de l'offre du fournisseur, la passation de commandes et la prise de contact en liaison avec les marchandises du fournisseur ou les commandes passées auprès de ce dernier à moins que le fournisseur ne l'ait expressément autorisé par écrit au préalable.

19. Cession des créances et droits du client découlant du présent contrat

Le client est uniquement autorisé à transférer les droits et obligations découlant d'un contrat avec le fournisseur auquel les présentes CG s'appliquent à condition de disposer d'une autorisation préalable par écrit du fournisseur.

20. Lieu d'exécution

Sauf convention contraire par écrit, le lieu d'exécution pour toutes les obligations découlant du présent contrat, en particulier pour le paiement du prix d'achat, est Aarberg, canton de Berne, Suisse.

21. Divergences des présentes CG

D'éventuelles divergences des présentes CG ainsi que les avenants et autres conventions annexes aux présentes CG peuvent uniquement être convenus au cas par cas et nécessitent la forme écrite pour être valables.

22. Tribunal compétent

Le for exclusif pour tous les litiges en liaison avec les livraisons et prestations du fournisseur est Aarberg, canton de Berne, Suisse.

23. Droit applicable

Les présentes conditions contractuelles et l'intégralité des relations juridiques entre le fournisseur et le client sont régies par le droit suisse à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

24. Conciliation

En cas de différends, les parties contractantes s'engagent, avant d'engager une procédure judiciaire, à tenter de régler le litige à l'amiable. Chaque partie devra ici accorder à l'autre partie suffisamment de temps pour formuler une prise de position par écrit.

25. Adaptations des CG

Le fournisseur se réserve le droit de modifier les présentes CG sans préavis. Les modifications pourront être consultées sur le site web www.elijon.ch et entreront en vigueur à compter de leur date de mise en ligne. Les CG respectivement en vigueur à la date de signature du contrat sont applicables à tous les contrats avec le fournisseur. Ces conditions restent applicables au contrat respectif, même en cas de modification ultérieure des CG.

26. Disposition finale

Si une ou plusieurs des dispositions des présentes conditions générales de vente devaient s'avérer nulles ou le contrat comporter des lacunes, la validité juridique des dispositions restantes n'en serait pas affectée. La disposition nulle devra être remplacée par une disposition valide se rapprochant au mieux de l'objectif économique des parties contractantes; cela vaut également en présence de lacunes.

Elijon SA
Alte Lyssstrasse 12
3270 Aarberg
Schweiz

+41 32 356 00 00
info@elijon.ch
www.elijon.ch